

## Règlement particulier du Championnat Départemental de Simple Séniors des Yvelines 2024/2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

### Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **xxxxxxx** et sous le nom **Championnat Départemental de Simple Séniors des Yvelines 2024/2025**. Il se déroule les **15 et 16 mars 2025** au Nouveau Gymnase, 2 Grande rue Verte 78610 LE-PERRAY-EN-YVELINES 7 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Matthieu RIOLLIER. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO de la compétition est Romain MEYNIEL
- 1.6 **Le Championnat est qualificatif pour le Régional Sénior d'Ile de France organisé par la LIFB les 17 et 18 mai 2025 à (Lieu pas encore connu à ce jour) pour toutes les séries, exceptées les séries Elite et S5.**

### Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le **Championnat Départemental de Simple Séniors des Yvelines 2024/2025** est un tournoi Départemental qui s'adresse à tous les joueurs des catégories **Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans**
- 2.2 **Les séries proposées dans les tableaux SH et SD sont les suivantes :**
  - S Elite : classements N1/N2**
  - S 1 : classements N2/N3**
  - S 2 : classements R4/R5**
  - S 3 : classements R6/D7**
  - S 4 : classements D8/D9**
  - S 5 : classements P**

**Toutes les séries sont qualificatives pour le Régional Sénior d'Ile de France, exceptées :**

  - **la série Elite** (inscription libre en format Elite au Championnat Régional, date limite d'inscription fixée au 17 avril 2025 à 23h59)
  - **la série S5** (série non proposée lors du Régional)

Les joueurs N2 ont donc la possibilité de se qualifier au Régional Sénior, soit en s'inscrivant en format Elite pour la série Elite, soit via les championnats départementaux pour la Série 1.
- 2.3 Le surclassement est autorisé dans la limite d'un classement : un joueur R6 peut s'inscrire en série R4/R5. Un joueur D7 ne peut pas s'inscrire en série R4/R5
- 2.4 En cas de forte affluence dans une ou plusieurs séries, les séries pourront être découpées en 2, seule la série supérieure sera qualificative au Championnat Régional Séniors.
- 2.5 Les tableaux de 6 joueurs et plus se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Les tableaux de moins de 6 joueurs se joueront sous forme d'une poule unique.
- 2.6 En cas de faible affluence,
  - les séries Elite et S1 pourront être regroupées. Si le CPPH du vainqueur correspond à la série 1, il sera qualifié pour le championnat régional séniors. Si le CPPH du vainqueur correspond à la série Elite, il devra passer par les inscriptions en mode élite. Il n'y aura donc pas de qualifié Comité en série S1.
  - les autres séries pourront être regroupées. Le vainqueur du groupement sera qualifié dans la série supérieure. Il n'y aura pas de qualifié dans l'autre série.
- 2.7 Pour les séries 1, 2, 3 et 4, si une série n'est pas ouverte (par manque d'inscrits) ou si le Championnat Départemental n'a pas lieu, le joueur ou la joueuse sélectionné sera celui inscrit au Championnat Départemental avec le meilleur CPPH du comité

n'ayant pas ouvert sa série. Autrement dit, avec la liste des inscrits, le comité effectuera un classement hiérarchique des joueurs selon la date du classement pris en compte pour son Championnat. Le premier du classement sera qualifié. En cas de refus, la place de qualification reviendra au second.

**2.8 En cas d'affluence importante, seuls les meilleurs CPPH seront retenus (format Elite).**

**2.9** Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 inscrits.

**2.10 Les qualifiés par tableau (vainqueurs ou finalistes, exceptés ceux des séries Elite et S5) pourront s'inscrire au Régional Sénior d'Ile de France. L'inscription devra être effectuée par les joueurs qualifiés eux-mêmes. Les frais d'inscription seront à leur charge. Date limite d'inscription fixée le 14 avril 2025 à 23h59**

**Tableau indiquant le nombre de qualifiés par série**

	S Elite	S 1	S 2	S 3	S 4	S 5
	N1/N2	N2/N3	R4/R5	R6/D7	D8/D9	P
SH	0	1	1	1	1	0
SD	0	1	1	1	1	0

**2.11 En cas de défection des vainqueurs, les finalistes pourront s'inscrire au Régional Sénior d'Ile de France.**

## Article 3 : inscriptions

**3.1 La date limite d'inscription est fixée au 14 février 2025.**

La date du 14 février 2025 sera la date de référence pour les classements et la confection des tableaux pour le Départemental, et pour la qualification au Régional via le Départemental.

**3.2 La date du tirage au sort est fixée au 28 février 2025.** Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.

**3.3 Les inscriptions se font uniquement par les clubs sur Badnet.** Une facture sera envoyée aux clubs à l'issue de la compétition.

3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Elite

3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€** par joueur.

3.6 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 08h00 à 19h00.

3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux seront supportées par le club en cause.

## Article 4 : forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Départemental de Simple Séniors des Yvelines 2024/2025** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

🔊 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;

🔊 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.



## Article 5 : déroulement

---

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont également disponibles sur le site du Comité et sur Badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le RSL3
- 5.6 Les volants seront fournis par le Comité Départemental lors des finales.
- 5.7 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté let une fois au service, puis faute. Il serait compté faute en jeu.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au **Championnat Départemental de Simple Séniors des Yvelines 2024/2025** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.